

”GUIDE DE LECTURE LAUDATO SI #6” NIMES CENTRE

Pour un monde nouveau ☺

Il y a 5 ans **ce dimanche 24 mai**, le pape François publiait cette très importante encyclique « **Sur la sauvegarde de la maison commune** ». Après avoir relevé une situation de notre planète et de notre humanité « inédite » soulignant des ruptures dans les équilibres naturels et les écosystèmes, **le pape François nous appelle résolument à prendre conscience de la nécessité de « changer nos styles de vie, de production de consommation »** (§32). Pour réorienter notre manière de vivre (cf. §61), son appel se fonde sur l'évangile, au regard du respect de la Maison commune (ch. 2), puis il attire notre attention sur la racine humaine de la crise et notre responsabilité (ch. 3). Il apporte ensuite les éléments fondamentaux d'une écologie intégrale (ch. 4) pour le vivre ensemble dans un monde nouveau. Dans son 5^{ème} chapitre, *Laudato Si'* donne des lignes d'orientation et d'action. Découvrons les...

5/ Quelques lignes d'orientation et d'action (§ 163 à 201).

Le but de ce chapitre est de « nous aider à sortir de la spirale d'autodestruction dans laquelle nous nous enfonçons » (§163).

Le dialogue sur l'environnement dans la politique internationale (§164-175). Au niveau mondial, nous ne parvenons pas à « un consensus... qui conduirait à programmer une agriculture durable et diversifiée, à développer des formes d'énergie renouvelables et peu polluantes, à promouvoir un meilleur rendement énergétique, une gestion plus adéquate des ressources forestières et maritimes, à assurer l'accès à l'eau potable pour tous » (§164). Il faut assumer la « transition énergétique » et en partager les coûts pour sortir de « l'époque post-industrielle, considérée comme l'une des plus irresponsable de l'histoire » (i.e. le XXème s.) (§165). De plus, « les Sommets mondiaux de ces dernières années sur l'environnement n'ont pas répondu aux attentes... par manque de décision politique » (§166). Le Sommet de 1992 (Rio de Janeiro) pour préserver l'écosystème de la terre entière donne des orientations : « obligation pour celui qui pollue d'en assumer économiquement la charge - devoir d'évaluer l'impact sur l'environnement de toute entreprise ou projet – stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère pour inverser la tendance au réchauffement global – accord sur la diversité biologique – principes en matière de forêts... mais peu de mise en œuvre » (§167). Plusieurs avancées présentent de réels progrès sur « le contrôle des mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et leur élimination » ; sur « le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction » ; sur « la protection de la couche d'ozone » (§168). Mais sur « la protection de la diversité biologique » ; sur « la désertification », les avancées sont moins marquantes et sur « le changement climatique » et la réduction de gaz à effets de serre, elles sont réellement « médiocres ». La raison en est, l'affirmation des intérêts nationaux contre le bien commun général (§169). L'encyclique opte pour le principe « des responsabilités communes mais différenciées » afin de ne pas écraser les pays en voie de développement (§170). La méthode du ”crédit carbone” est fragile et « n'implique en aucune manière de changement radical à la hauteur des circonstances » (§171). L'aide aux pays en

développement est une exigence éthique afin « que ces pays puissent accéder au transfert de technologies et aux ressources financières » (§172). Au niveau international, « il manque de cadres régulateurs généraux qui imposent des obligations et qui empêchent des agissements intolérables, comme le fait que certains pays puissants transfèrent dans d'autres pays des déchets et des industries hautement polluantes » (§173). « Il faut un accord... sur les "biens communs globaux" comme le montre « le problème croissant des déchets marins et de la protection des zones marines au-delà des frontières nationales » (§174). « Il faut en même temps la lutte pour la réduction de la pollution et le développement des pays et régions pauvres » (§175). Pour cela, « des institutions internationales (sont nécessaires)... avec des autorités désignées équitablement... et dotées de pouvoirs pour sanctionner... et pour promouvoir des stratégies internationales anticipant les problèmes » (§175).

Le dialogue en vue de nouvelles politiques nationales et locales (§176-181). Dans le débat international on doit « prêter attention aux politiques nationales et locales » (§176). Chaque État exerce des fonctions de protection (planifier, coordonner, veiller et sanctionner) et de « stimulation de la créativité vers de nouvelles voies » (§177). « L'immédiateté politique » est un drame qui conduit à « produire de la croissance à court terme, répondant à des intérêts électoraux ». « La myopie de la logique du pouvoir ralentit l'intégration de l'agenda environnemental » (§178). Les pouvoirs politiques sont dans des impasses liées à la rapidité des processus démocratiques qui empêchent « d'œuvrer pour les grands principes en pensant au bien commun ». Les instances locales peuvent plus facilement soutenir les initiatives comme « des coopératives pour l'exploitation d'énergies renouvelables » (§179). A ce niveau local on peut plus facilement susciter les valeurs porteuses : « une plus grande responsabilité – un fort sentiment communautaire – une capacité spéciale de protection – une créativité plus généreuse – un amour profond pour sa terre » (§179). Au niveau national et local il reste beaucoup à faire : « promouvoir des formes d'économies d'énergie – une bonne gestion des transports et des constructions – la modification de la consommation – le développement d'une économie des déchets et du recyclage – la protection des espèces – l'agriculture diversifiée... pour préserver les écosystèmes locaux de la déprédation » (§180). Les projets à long cours ont besoin d'une vision « humaniste qui donne à la société une orientation noble et généreuse » (§181).

Dialogue et transparence dans les processus de prise de décision (§182-188). Les enjeux des projets environnementaux requièrent « la transparence » dans leur élaboration. Le pape déplore que « la corruption » soit trop souvent au rendez-vous pour bénéficier de faveurs en cachant les véritables impacts (§182). Il convient d'étudier en amont de leur réalisation les impacts des projets et programmes pour en garantir la transparence « sur la santé physique et mentale des personnes, sur l'économie locale, sur la sécurité » (§183) de-même qu'il convient d'informer convenablement les populations locales sur ces projets... les différents risques... comme : pollution acoustique – réduction du champ visuel – perte de valeurs culturelles » (§184). « Le principe de précaution » doit également permettre « la protection des plus faibles » (§186) pour éviter que « la rentabilité soit l'unique élément à prendre en compte » lors de l'élaboration et de la réalisation de projets de développement (§187). « Un débat honnête et transparent (peut) éviter que les besoins particuliers ou les idéologies n'affectent le bien commun » (§188).

Politique et économie en dialogue pour la plénitude humaine (§189-198). Le principe ici est clair : « la politique ne doit pas se soumettre à l'économie ni aux diktats de la technocratie » (§1889). La crise financière de 2007-2008 n'a pas permis de réaction pour « repenser les critères qui continuent à régir le monde » (§189), car « la protection de l'environnement ne peut pas être uniquement fonction du calcul financier des coûts et des bénéfices... (en effet,) l'obsession du bénéfice maximum s'attarde à penser aux effets environnementaux » (§190). Il faut au contraire tenir compte des « rythmes de la nature – des écosystèmes – de la biodiversité » (§190). La critique accuse la pensée écologique de vouloir « arrêter irrationnellement le progrès et le développement humain... or les efforts pour une exploitation durable des ressources naturelles ne sont pas une dépense inutile » (§191). Le « développement durable et équitable » favorise l'épanouissement humain contrairement au « pillage de la nature » (§192). « L'heure est venue d'accepter une certaine décroissance » pour favoriser la « croissance dans d'autres parties du monde » (§193). « Il s'agit simplement de redéfinir le


progrès » (§194). « Le principe de la maximalisation du gain... est une distorsion conceptuelle de l'économie (ex. les déforestations », §195). De plus, dans la perspective d'une politique de responsabilité il faut appliquer le « principe de subsidiarité » (§196) pour que tous les niveaux décisionnels soient impliqués afin que « les moins pourvus puissent se faire un chemin dans la vie » (§196). Enfin, il revient à la politique « de faire respecter certaines normes » pour éviter « la criminalité organisée – la traite des personnes – le narcotrafic – la violence » (§197). Politique et économie doivent « interagir pour le bien commun » (§198).

Les religions dans le dialogue avec les sciences (§199-201). « Les sciences empiriques (ne peuvent pas) expliquer complètement la vie » (§199). Pour cela, le champ de l'esthétique, de la poésie, de la religion est également à prendre en compte, d'autant que « les principes éthiques que la raison est capable de percevoir peuvent s'exprimer dans le langage religieux » (§199). Pour « maintenir le cap, face aux graves problèmes du monde, (il ne faut pas) oublier les grandes motivations qui rendent possibles la cohabitation, le sacrifice, la bonté. » (§200). « La majorité des habitants de la planète se déclare croyante, cela devrait inciter les religions à entrer dans un dialogue en vue de la sauvegarde de la nature, de la défense des pauvres, de la construction de réseaux de respect et de fraternité » (§201). L'enfermement des sciences dans les limites de leur propre langage tend à l'isolement et l'absolutisation du savoir de chacune, « cela empêche d'affronter convenablement les problèmes de l'environnement » (§201). Le pape termine par un appel au dialogue des sciences et religions hors de leur seul champ de compétence.

Ce chapitre a attiré notre attention sur les enjeux politiques, économiques et sociaux des projets de développement. Le politique doit veiller au Bien commun. Le pape François rappelle aussi que les religions ont une place dans la recherche de cet avenir commun de l'humanité.

Dans le dernier chapitre, le pape nous proposera une spiritualité écologique. Nous pouvons la demander à l'Esprit Saint dans notre prière, à l'approche de Pentecôte.

À mercredi prochain pour la fin de l'accompagnement de la lecture de *Laudato Si'*, encyclique providentielle !
P. Luc, votre curé.



« Toute ressemblance avec des situations actuelles serait tout à fait fortuite... »

mais très volontaire » 😊